

Conseil du XVI<sup>ème</sup> arrondissement

Séance du 7 novembre 2011

Le lundi 7 novembre deux mil onze, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Grégoire CHERTOK, M. Gérard GACHET, M. Pierre GABORIAU, M. Yves HERVOUET des FORGES, Mme Marie-Thérèse JUNOT, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, M. Emmanuel MESSAS, Mme Ijab KHOURY, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Bernard DEBRE, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric HELARD, Mme Laurence DREYFUSS, M. Jean-Yves MANO, M. David ALPHAND, Mme Sylvette DIONISI, M. Aurélien de SAINT-BLANCARD, Mme Julie BOILLOT, M. Jérémy REDLER, M. Jean-Pascal HESSE, M. Edouard FUSSIEN, Mme Ghislaine SALMAT, M. Thomas LAURET, Mme Dominique BAIGUINI, Mme Christiane ARLES, Mme Béatrice LECOUTURIER.

Absent ayant donné procuration :

Mme Caroline KOVARSKY.

Etaient excusés :

Mme Nicole MONIER, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Valérie SACHS, Mme Hélène ZWANG, Mme Marie-Caroline BRASSEUR, Mme Caroline KOVARSKY.

## Ordre du jour

- **Ordre du jour complémentaire**  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**
- **Désignation du secrétaire de la séance du 7 novembre 2011**  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**
- **Adoption du compte rendu de la séance du 3 octobre 2011**  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**
- **Changement de représentant au comité de gestion CASVP**
- **Changement de représentant d'un élu aux CQ**
- **Changement de représentant au CA du collège Claude Bernard**
- **2011 DEVE 55 : Plan Biodiversité de Paris - Programme d'actions pour préserver et enrichir la biodiversité à Paris.**  
**Mme Véronique BALDINI, rapporteur**
- **2011 DEVE 169 : Convention cadre pour la mise à disposition gratuite du domaine public de la Ville aux associations gestionnaires de jardin partagé qui s'engagent à respecter la charte Main Verte**  
**Mme Véronique BALDINI, rapporteur**
- **2011 DVD 210 : Approbation des modalités de concertation proposées par le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) dans le cadre du projet de réalisation d'un service de navettes**  
**Mme Véronique BALDINI rapporteur**
- **2011 DVD 138 : Lancement d'une consultation pour la réalisation de travaux de signalisation lumineuse tricolore à Paris (2 lots) et signature des marchés correspondants.**  
**Mme Véronique BALDINI rapporteur**
- **2011 DAC 570 : Subvention (35 000 euros) et signature d'une convention avec la fondation Le Musée Clémenceau (16<sup>ème</sup>)**  
**M. Stéphane CAPLIEZ, rapporteur**
- **16.11 BP12 : Budget primitif 2012**  
**M. Pierre GABORIAU, rapporteur**
- **2011 DJS 391 : Subvention (25.000 euros) et signature d'une convention avec Le Stade Français (16<sup>ème</sup>)**  
**M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur**
- **2011 DUCT 203 : Subvention sur les Fonds du Maire (2 500 euros) à l'association Société équestre de l'étrier (16<sup>ème</sup>)**  
**M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur**
- **2011 DPA 74 : Signature du contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes avec la société NOV'ECOLES Paris**  
**Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur**
- **2011 DPA 75 : Signature de l'acte d'acceptation de la cession d'une créance professionnelle dans le cadre du contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes**  
**Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur**

- **2011 DPA 76** : Signature de la convention tripartite avec la société NOV'ECOLES Paris et les prêteurs AUXIFIP et Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France, dans le cadre du contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes  
**Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur**
- **2011 DUCT 195** : Subvention sur les Fonds du Maire (1 000 euros) à l'association SOS urgences mamans  
**Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur**
- **2011 DUCT 194** : Subvention Fonds du Maire (1 500 euros) à l'association Equipe Saint-Vincent Alpha 16 Paris (16<sup>ème</sup>)  
**M. Jacques LEGENDRE, rapporteur**
- **2011 DLH 117** : Réalisation par Paris-Habitat - OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 11 logements PLUS, par la transformation de chambres en logements, dans les 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements  
**M. Marc LUMBROSO, rapporteur**
- **2011 DLH 215** : Réalisation par Paris Habitat OPH, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de construction neuve comportant 9 logements PLA-I, 19 logements PLUS et 10 logements PLS 46-50, rue de la Pompe (16<sup>ème</sup>)  
**M. Marc LUMBROSO, rapporteur**
- **2011 DDEEES 295** : Subvention (8 000 euros) à l'association des commerçants du Village d'Auteuil (16<sup>ème</sup>) pour les illuminations de fin d'année 2010  
**Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur**
- **2011 DDEEES 317** : Subvention (10 000 euros) au Comité d'Initiative de Passy (16<sup>ème</sup>) pour les illuminations de fin d'année 2010  
**Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur**
- **2011 DDEEES 321** : Subvention (3 000 euros) à l'association des commerçants du marché couvert de Passy (16<sup>ème</sup>) pour les illuminations de fin d'année 2010  
**Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur**
- **2011 DDEEES 323**: Subvention (3 000 euros) à l'association des commerçants du village de Passy - les amis de Passy pour les illuminations de fin d'année 2010.  
**Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur**
- **2011 DUCT 193**: Subvention Fonds du Maire (2 500 euros) à l'association Récup (16<sup>ème</sup>)  
**Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur**
- **2011 DAC 702** : Subvention (3 000 euros) à l'association Fêart (20<sup>ème</sup>)  
**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur**
- **2011 DUCT 153** : Subvention Fonds du Maire (2 000 euros) à l'association Académie de musique des grandes écoles et universités, direction générale Jean-Philippe SARCOS (16<sup>ème</sup>)  
**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur**
- **2011 DASCO 117**: Subvention contractuelle (32 399 euros) et convention avec la Caisse des Ecoles du 16<sup>ème</sup> arrondissement  
**Mme Sylvette DIONISI, rapporteur**
- **Vœux**

M. GOASGUEN constate que le quorum est réuni et ouvre la séance à 18 heures 05.

- **16.11 Sec :** Désignation du secrétaire de la séance du 7 novembre 2011  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme Julie BOILLOT est désignée Secrétaire de séance.

- **16.11.131 :** Ordre du jour complémentaire  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**

L'ordre du jour complémentaire adressé est adopté à l'unanimité.

- Adoption du compte rendu de la séance du 3 octobre 2011  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**

Mme BAIGUINI note que le compte-rendu du Conseil du 3 octobre 2011 est diffusé sur le site de la Mairie avant son approbation en séance et s'arrête avant la présentation et les discussions sur les vœux. Il ne peut donc être adopté en l'état.

Après vérification auprès de la Direction Générale des Services, M. GOASGUEN indique qu'aucun vœu n'avait été présenté au précédent conseil, de même qu'aucune question diverse. Le compte-rendu est diffusé sur internet le plus rapidement possible pour l'information des Parisiens mais il propose d'ajouter que cette publication est faite sous réserve de l'adoption du texte lors du Conseil suivant.

Le compte-rendu de la séance du 3 octobre 2011 est adopté à l'unanimité.

- **16.11 CASVP :** Changement de représentant au comité de gestion CASVP

M. GOASGUEN précise qu'il s'agit de remplacer au comité de gestion CASVP, aux conseils de quartier (Auteuil Nord et Muette Sud) et au Conseil d'administration du collège Claude Bernard, M. Etienne de Gibon, démissionnaire, par Mme Christiane Arles, présente ce jour.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **16.11 CQ :** Changement de représentant d'un élu aux CQ

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **16.11 Collège :** Changement de représentant au conseil d'arrondissement du collège Claude Bernard

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DEVE 55 :** Plan Biodiversité de Paris - Programme d'actions pour préserver et enrichir la biodiversité à Paris.  
**Mme Véronique BALDINI, rapporteur**

Mme BALDINI indique que le Plan Biodiversité de Paris fixe un certain nombre d'objectifs sur l'ensemble du territoire de la commune à horizon 2020. Parmi ces objectifs, il faut :

- créer 7 hectares nouveaux de toitures végétalisées, dont au moins 15 nouveaux jardins en terrasse ;
- généraliser la présence de réserves d'évolution naturelle à l'ensemble du territoire parisien ;
- créer 40 nouvelles mares ou milieux humides sur l'ensemble du territoire parisien ;
- arrêter définitivement l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse sur l'ensemble du territoire parisien ;
- concourir, avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés, à une gestion favorisant la biodiversité de la trame bleue parisienne ;

- renforcer des corridors écologiques pour relier les espaces verts du cœur de l'agglomération aux grands espaces naturels régionaux.

Le Plan Biodiversité proposé comporte trois grands axes :

- renforcer les trames vertes et bleues parisiennes grâce à une meilleure intégration dans le réseau plus large des trames régionales, à une végétalisation fine du territoire et à une gestion adaptée ;
- faire de la biodiversité un élément structurant de l'action municipale, que ce soit en matière d'urbanisme, de traitement de l'espace public, de politique des achats ou encore de gestion des 4 000 hectares verts existant à Paris, de son fleuve et de ses canaux ;
- sensibiliser les citoyens, mobiliser les acteurs du territoire et fédérer les actions avec la mise en place d'un Observatoire de la Biodiversité.

Mme BALDINI estime que ce Plan constitue une bonne chose pour Paris et le 16<sup>ème</sup> arrondissement, particulièrement concerné par la biodiversité. Elle rappelle à cet égard que le 16<sup>ème</sup> arrondissement avait été sélectionné l'an dernier pour l'année mondiale de la biodiversité pour les berges naturelles de Paris. Toutefois, elle remarque que ce plan constitue, pour une large part, l'application de la Directive européenne sur l'eau et des lois Grenelle I et II. Il ne comporte donc pas de grandes nouveautés. Mme BALDINI rejette en revanche la création d'un observatoire de la biodiversité en Ile de France puisqu'il existe déjà Natureparif, un observatoire créé par la région Ile de France, dont les objectifs s'avèrent identiques à l'observatoire parisien et qui travaille déjà avec la Ville de Paris. A l'heure où des économies sont requises des autorités publiques, la création d'un nouvel organisme s'avère redondante. Elle propose toutefois de donner un avis favorable à l'ensemble du dossier.

M. DEBRE demande si M. DELANOE n'avait pas eu le projet de couper des arbres à Sainte-Périne et avenue du Maréchal Fayolle. Il est bien de parler de biodiversité mais couper des arbres ne l'est pas.

M. GOASGUEN confirme cette intention, qui ne s'est pas réalisée grâce à la vigilance des associations de riverains, interdisant l'exécution de ce projet. Il note que le Plan Biodiversité pourra servir à cet égard de défense contre ce type de pratiques.

Mme BALDINI rappelle que le Plan Biodiversité doit être compatible avec le PLU.

M. MANO remarque que la biodiversité protège non seulement les herbes et les plantes mais aussi les insectes et le monde animal, qui doivent trouver leur place sur le territoire parisien. Il remarque qu'il se peut que l'Etat doive légitimement construire des bâtiments importants où la nature ayant horreur du vide, des arbres ont pu pousser. C'est le cas pour Balard comme le tribunal de grande instance qui vont se construire.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, moins une abstention (M. DEBRE).

- **2011 DEVE 169 :** Convention cadre pour la mise à disposition gratuite du domaine public de la Ville aux associations gestionnaires de jardin partagé qui s'engagent à respecter la charte Main Verte  
*Mme Véronique BALDINI, rapporteur*

M. GOASGUEN rappelle que le 16<sup>ème</sup> arrondissement ne compte pas d'association de ce type.

Mme BALDINI précise que le programme Main verte a été voté en 2003 par le Conseil de Paris. Il encourage et accompagne le développement des jardins partagés sur le territoire parisien, grâce à une forte mobilisation des habitants et des associations. Le 16<sup>ème</sup> arrondissement n'est pas concerné, ce qu'elle regrette car ce dispositif pourrait s'avérer intéressant du point de vue social. Mme BALDINI propose donc d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DVD 210 :** Approbation des modalités de concertation proposées par le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) dans le cadre du projet de réalisation d'un service de navettes

**Mme Véronique BALDINI rapporteur**

Mme BALDINI rappelle que la Ville de Paris a souhaité développer l'usage des moyens de transports alternatifs permettant de se déplacer de manière plus agréable tout en respectant l'environnement. Elle propose donc, en lien avec les départements et collectivités voisines, la mise en place d'une offre de transport fluvial ambitieuse sur la Seine. Sur le territoire parisien, ce nouveau service de transport public viendra s'insérer harmonieusement au cœur des berges requalifiées.

Les administrateurs du STIF, autorité organisatrice des transports en Ile de France, ont acté, lors d'un récent conseil d'administration, en juin 2011, la mise en œuvre d'un service Voguéo étendu qui circulera depuis Suresnes jusqu'à Maisons-Alfort et Alfortville, couvrant ainsi l'ensemble du bief parisien de la Seine. Ce projet comprend environ 30 escales constituant trois lignes :

- une ligne Ouest / Suresnes - Musée d'Orsay ;
- une ligne Centre / Invalides - Gare d'Austerlitz ;
- une ligne Est / Maisons-Alfort et Alfortville - Invalides.

La ligne centrale sera dotée d'une forte capacité afin d'accueillir les nombreux visiteurs et plaisanciers attendus. En tant que service public de transport collectif, le service de navettes fluviales sera interconnecté au reste du réseau de transport en commun et accessible aux personnes à mobilité réduite dès lors que la voirie le permettra. Il offrira également des conditions d'accès privilégiées aux abonnés des transports parisiens.

Mme BALDINI estime que cette initiative s'avère très intéressante et propose de lui réserver un avis favorable.

M. MANO note qu'il s'agit désormais d'un véritable projet portant sur la totalité de la Seine, avec trois stations. Il émet le souhait que le nombre de navettes soit suffisant pour permettre une offre de trafic intéressante pour les usagers.

Mme BALDINI reconnaît que ce projet présente l'intérêt d'associer les communes des banlieues voisines.

M. DEBRE s'enquiert du taux de fréquentation de ces navettes.

M. GOASGUEN précise qu'un nouveau système va être mis en place, qui n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact.

M. MANO observe que tout projet de ce type est précédé de discussions importantes. Les besoins évoluent. Il convient de proposer des solutions alternatives pour inciter les personnes à laisser leur voiture à leur domicile. Ce projet constitue une initiative positive, à condition que le service soit fréquent et rapide.

M. DEBRE souligne qu'il doit surtout être utilisé.

M. GOASGUEN reconnaît l'idée intéressante mais considère que le Conseil de Paris devrait réaliser une étude d'impact comme le font les assemblées délibérantes. Il signale qu'il suggérera cette étude au Conseil de Paris mais se dit très favorable au projet.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DVD 138 :** Lancement d'une consultation pour la réalisation de travaux de signalisation lumineuse tricolore à Paris (2 lots) et signature des marchés correspondants.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur**

Mme BALDINI précise que la signalisation lumineuse tricolore sur les carrefours est composée de signaux principaux, de répéteurs, de caissons piétons, de bornes et matériels divers. Les travaux de premier établissement, de grosses réparations, de mise en conformité et de modification de ces équipements, ainsi que les travaux annexes de câblage pour l'alimentation électrique et pour les liaisons aux automates sont réalisés dans le cadre de marchés qui arriveront à expiration fin 2011 et

début 2012. Il est donc demandé au Conseil de procéder à une consultation pour la réalisation de ces nouveaux travaux. Mme BALDINI propose d'émettre un avis favorable.

M. DEBRE s'enquiert de la mise en place de systèmes pour malvoyants.

Mme BALDINI confirme que cela est prévu systématiquement.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DAC 570 :** Subvention (35 000 euros) et signature d'une convention avec la fondation Le Musée Clémenceau (16<sup>ème</sup>)  
**M. Stéphane CAPLIEZ, rapporteur.**

M. CAPLIEZ propose, comme chaque année, d'apporter son soutien à la fondation Clémenceau d'utilité publique depuis 1932. Cette fondation a pour objet de conserver le souvenir de Georges Clémenceau en présentant dans l'état où il se trouvait le jour de son décès en 1929 l'appartement où il a vécu durant 35 ans au rez-de-chaussée du 8, rue Benjamin Franklin. De plus, au premier étage se trouve un centre de documentation important sur l'ancien maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement. En 2009, le Musée a débuté la réfection totale du jardin de l'appartement. Un ascenseur permet désormais l'accès aux handicapés. En 2010, le Musée a édité un livret jeune public. En 2011, il poursuit l'entretien de l'appartement et la recherche d'archives et de collections. La fondation est bien gérée par Mme Devinat, petite-nièce du Tigre et Pierre Joxe, secrétaire général. C'est pourquoi, comme l'an dernier, il est proposé d'attribuer au titre du patrimoine une subvention de fonctionnement de 35 000 euros.

M. DEBRE s'enquiert du nombre d'entrées durant les dernières années.

M. CAPLIEZ répond que le Musée accueille une centaine de visiteurs par mois, soit environ 5 000 entrées, dont 378 au titre des Journées du Patrimoine.

M. DEBRE s'enquiert du coût par visiteur.

M. GOASGUEN rappelle que la Ville de Paris et le Gouvernement mènent une politique particulière sur les « Maisons des Illustres ». Obtenir, dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement, la conservation des Maisons des Illustres s'avérerait d'ailleurs utile car cela toucherait également la Maison de Balzac. Le Ministre de la culture s'est dit favorable à dédier des fonds de son propre budget aux maisons de ce type. M. GOASGUEN estime néanmoins que le Musée Clémenceau mérite d'être utilisé plus largement.

M. LAURET note que l'ouverture de ce musée s'avère relativement restreinte. Avec 35 000 euros pour 1 200 entrées par an, la subvention s'élève à près de 3 euros par entrée. Il propose de demander l'extension de l'ouverture du Musée, notamment les jours fériés.

M. GOASGUEN souhaite que puissent être mis en ligne tous les musées du 16<sup>ème</sup> arrondissement afin d'attirer davantage de public, notamment en provenance des écoles, avec l'institution de tarifs privilégiés. Le Musée Clémenceau pourrait s'intégrer à cette démarche. M. GOASGUEN rappelle que le 16<sup>ème</sup> constitue l'arrondissement le plus riche en musées de Paris mais déplore que ses musées soient parfois quasiment inconnus. La Mairie du 16<sup>ème</sup>, avec le soutien du Ministère de la Culture, souhaite entreprendre cette démarche de promotion.

M. LAURET émet le souhait que ce Musée soit ouvert plus largement.

M. GOASGUEN suggère la mise en réseau des musées du 16<sup>ème</sup> pour étendre leur ouverture, en particulier, aux écoles. Il signale que ce projet est aujourd'hui à l'étude.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

➤ **16.11 BP12 : Budget primitif 2012**  
**M. Pierre GABORIAU, rapporteur**

M. GABORIAU propose aux membres du Conseil d'arrondissement de se prononcer sur le montant des dotations affectées à l'état spécial du 16<sup>ème</sup> arrondissement sur la base des montants globaux approuvés par le Conseil de Paris lors de sa séance des 17 et 18 octobre 2011. Il rappelle que l'état spécial doit être adopté en équilibre réel par le conseil d'arrondissement, avant d'être soumis au Conseil de Paris en même temps que le budget général.

Les trois dotations attribuées à l'état spécial du 16<sup>ème</sup> arrondissement au titre du Budget Primitif 2012, à savoir la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale et la dotation d'investissement s'élèvent à 5 430 170 euros, soit une diminution de -4,76 % par rapport à 2011, où le total s'élevait à 5 701 635 euros.

La dotation d'investissement, destinée à financer les dépenses en matière de voirie ou dans les équipements de proximité gérés par le conseil d'arrondissement, ainsi que les dépenses d'investissement des conseils de quartier n'a pas été augmentée depuis 2005. Elle reste fixée à 395 745 euros.

Le montant de la dotation d'animation locale est fixé à 594 367 euros, en augmentation de 1,06 % par rapport à 2011. La dotation d'animation locale, comprend les crédits d'animation locale et culturelle, les crédits nécessaires au fonctionnement des conseils de quartier et ceux destinés aux travaux d'urgence d'entretien des équipements de proximité, à savoir les écoles, les crèches, les espaces verts, les équipements sportifs, les bibliothèques, le pigeonnier, le centre d'animation, le conservatoire, la maison des associations et la mairie d'arrondissement.

S'agissant des crédits d'animation locale, l'augmentation de 9 169 euros par rapport à 2011, soit +2,78 %, résulte de l'actualisation des critères de répartition de la dotation d'animation locale, en application de la délibération du Conseil de Paris des 17 et 18 octobre 2011.

S'agissant des crédits dédiés aux travaux urgents dans les équipements de proximité, ils ont été calculés sur la base du montant moyen des dépenses mandatées sur les trois derniers exercices, ce qui conduit pour le 16<sup>ème</sup> arrondissement, à une diminution de 2 954 euros, soit -1,14 % par rapport au Budget Primitif 2011.

Quant à la dotation de gestion locale, dont les crédits sont destinés au fonctionnement courant des équipements de proximité, elle se chiffre à 4 440 258 euros, ce qui représente une diminution de 277 680 euros, soit -5,89 % par rapport au Budget Primitif 2011. Cette diminution concerne principalement le centre d'animation dont le budget est en baisse de 452 182 euros, soit -38,39 % par rapport à 2011, ce qui résulte du passage en 2011 du mode de gestion de cet équipement en Délégation de Service Public.

En ce qui concerne les autres natures de dépenses destinées au fonctionnement des équipements de proximité, les montants inscrits correspondent au compte administratif 2010 et aux estimations pour 2012. Ils tiennent compte des dépenses nécessaires au fonctionnement normal des équipements et des économies qui peuvent être réalisées sur certains postes de dépenses.

Les évolutions les plus significatives concernent :

Au chapitre des augmentations,

- les crédits de fonctionnement des gymnases et des terrains de sport sont en hausse respectivement de 16 371 euros et 36 484 euros, pour tenir compte de l'inscription à l'inventaire des équipements gérés par le conseil d'arrondissement du TEP Jean-Pierre Wimille et des gymnases, tennis et TEP Henry de Montherlant ;
- les crédits inscrits au titre des fluides augmentent également, de 275 501 euros, soit +32,61 %

Outre les crédits du centre d'animation, les diminutions les plus significatives concernent :

- les frais d'affranchissement qui baissent de 21 907 euros, soit -21,60 % ;
- les frais de nettoyage des locaux dans les crèches qui diminuent de 49 910 euros, soit -22,41 % par rapport au Budget Primitif 2011.

M. DEBRE indique à Dominique Rousseau que les actions qu'elle a menées durant ces dernières années sur l'animation sont tout à fait exemplaires.

M. MANO remercie également l'ensemble des animateurs qui gèrent l'animation des quartiers. Il note que toutes les collectivités locales sont confrontées des difficultés, en particulier la Ville de Paris qui doit faire face à de nouveaux prélèvements de l'Etat sur ses comptes. L'Etat prélèvera ainsi 240 millions d'euros sur le budget de la Ville au titre de péréquations diverses, sans compter le débat récurrent qui anime le Conseil de Paris sur le fait que l'Etat ne rembourse pas la Ville des engagements qu'elle consent en son nom, notamment pour l'APAH ou l'accueil des mineurs étrangers. Sur l'APAH, l'Etat rembourse la totalité des départements sur une base moyenne de 28 % des dépenses alors qu'il ne rembourse la Ville de Paris qu'à hauteur de 8 %. Pour les mineurs étrangers, un dossier qui prend de plus en plus des proportions dramatiques, la Ville de Paris a dû voter en juillet un budget complémentaire de 65 millions d'euros, pour un budget total de 300 millions d'euros. La Ville de Paris doit assumer cette charge sans compensation aucune de l'Etat, ce qui illustre sans doute l'approche très spécifique de la Ville de Paris dans les budgets primitifs des arrondissements et qui permettra au 16<sup>ème</sup> arrondissement de vivre tout de même convenablement.

M. GABORIAU, répondant à une question posée par M. Lauret lors du dernier conseil, précise que les 300 000 euros consacrés à l'animation locale correspondent aux fêtes et cérémonies (124 000 euros), aux foires et expositions (18 000 euros), aux catalogues et imprimés (23 000 euros), aux réceptions (94 000 euros) et aux frais d'affranchissement (10 000 euros). Ce montant est dédié à l'animation du 16<sup>ème</sup> arrondissement comme le Salon du Livre, les expositions, les commémorations avec les anciens combattants, la semaine du Maroc, toutes les manifestations auxquelles s'ajoutent les conseils de quartier, qui font l'objet d'un budget séparé trop peu important. Malgré les dépenses complémentaires, M. GABORIAU rappelle que la Ville de Paris bénéficie de 200 à 300 millions d'euros supplémentaires au titre des droits de mutation qui n'étaient pas prévus dans son budget initial.

M. GOASGUEN rappelle par ailleurs que sur un budget relativement considérable, la participation de l'Etat en dotation globale de fonctionnement et en dotation d'investissement représente 4 milliards d'euros par an. La Ville de Paris ne présenterait pas un équilibre budgétaire si l'Etat ne remplissait pas ses engagements en matière de fonctionnement et d'investissement. Les députés votent chaque année une diminution des dépenses de fonctionnement, en particulier la baisse du nombre de fonctionnaires pour l'Etat. Or la Ville de Paris continue de recruter. Le plan présenté ce jour par le Gouvernement aurait d'ailleurs pu réduire la dotation globale de fonctionnement des collectivités locales. Cela n'a pas été fait. M. GOASGUEN se dit partisan d'une mesure de bonus-malus, pour inciter les villes et communes à diminuer leurs dépenses de fonctionnement afin de suivre la stratégie de l'Etat dans l'économie des dépenses. Cela non plus n'a pas été fait. Il estime que la Ville de Paris n'a pas à se plaindre en ce domaine mais devrait au contraire se réjouir de la participation permanente de l'Etat alors qu'elle touchera cette année en droits de mutation un peu plus d'un milliard d'euros. M. GOASGUEN souhaite que la Ville de Paris s'inscrive dans l'effort d'économie de l'Etat et de toutes les collectivités publiques.

M. MANO précise que Paris constitue une collectivité locale comme les autres et doit être traitée comme telle. Il remarque que la Ville de Paris ouvre des services publics nécessaires aux Parisiens, dont des crèches, qui exigent du personnel. Des redéploiements internes permettent d'assurer une stabilité des effectifs de la Ville de Paris. Sur l'ensemble du territoire, la « coupe à la serpe » d'un fonctionnaire sur deux déstabilise nombre de collectivités, de départements et de territoires. C'est souvent en effet le maintien de ces services qui permettait une vie locale dont la disparition risque d'entraîner des conséquences dramatiques. L'Etat joue son rôle en continuant de verser la dotation globale de fonctionnement. Quant aux budgets, M. MANO rappelle que les collectivités locales ne peuvent, de par la loi, présenter un budget de fonctionnement déficitaire comme cela est souvent le cas de l'Etat.

M. GOASGUEN observe que l'équilibre des budgets des collectivités locales provient de l'intervention de l'Etat au titre de la dotation globale fonctionnement et de la dotation d'investissement. Il souligne par ailleurs que 10 000 fonctionnaires ont été recrutés par la Ville de Paris depuis 2002. Ces fonctionnaires n'ont pas tous été positionnés dans les crèches. M. GOASGUEN estime donc qu'il eut été politiquement défendable d'attribuer un bonus-malus aux collectivités publiques qui, par leur action, accentuent des dépenses publiques, qui représentent en France 56,2 % du PIB. La Ville de Paris devrait parfois freiner ses dépenses de fonctionnement. L'Etat a pris

la position, méritoire, de ne pas diminuer les dotations globales de fonctionnement alors que la Gauche, lorsqu'elle était au pouvoir, avait augmenté la péréquation de la Ville de Paris.

M. LAURET demande à M. GOASGUEN s'il a déjà proposé à la Ville de Paris une réduction des effectifs qui relèvent de la mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, pour s'inscrire dans la droite ligne de son discours.

M. GOASGUEN précise que la mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement ne compte aucun effectif propre, tous relevant globalement de la Ville de Paris. Il signale que depuis dix ans, le groupe UMP a constamment demandé la diminution des crédits de fonctionnement.

M. LAURET demande de nouveau s'il envisage de proposer au Maire de Paris une réduction des effectifs qui dépendent de la mairie du 16<sup>ème</sup>.

M. GOASGUEN remarque que les arrondissements n'ont pas la personnalité morale. Le maire d'arrondissement n'exerce pas de direction administrative sur les personnels de sa mairie. Une telle décentralisation n'existe pas en effet à Paris.

M. DEBRE s'étonne que M. LAURET pointe systématiquement du doigt le 16<sup>ème</sup> arrondissement pour le punir. Les fonctionnaires ne dépendent pas de la mairie du 16<sup>ème</sup>. Il note par ailleurs que M. HOLLANDE envisage peut-être de réduire les fonctionnaires d'Etat au profit des fonctionnaires territoriaux, ce qui entraînerait une augmentation des dépenses de l'Etat. Une telle politique s'avère inacceptable à Paris comme sur l'ensemble du territoire.

M. MANO remarque que les recrutements consistent pour l'essentiel en des régularisations de personnes déjà en place sur la Mairie de Paris et soumises à des contrats successifs qui ont été passées sous contrat définitif. Il note par ailleurs que la proposition de M. GOASGUEN pourrait avoir des effets concrets sur la vie quotidienne des citoyens. Il en serait ainsi, par exemple, d'une diminution du personnel chargé de la propreté.

M. GOASGUEN exige une égalité quantitative des personnels de la propreté de la Ville de Paris entre les arrondissements. Il souligne que les socialistes développent une philosophie de recrutement et de dépenses de fonctionnement.

M. MANO remarque que ceci ne correspond pas à la réalité de la rigueur de gestion des collectivités locales à travers la France. Il se félicite d'ailleurs que des collectivités locales continuent de réaliser des investissements car cela constitue sans doute le dernier moteur de la croissance.

M. GOASGUEN note que les investissements se révéleraient encore plus importants si les dépenses de fonctionnement étaient réduites.

M. DEBRE indique que le Gouvernement tente de diminuer les dépenses de l'Etat pour rester dans l'épure comme tous les autres pays. La Gauche, subrepticement, augmente au contraire les dépenses des collectivités locales, par des embauches très importantes. Il approuverait également l'idée d'un bonus-malus ou l'adoption d'une loi exigeant la modération des collectivités locales en la matière.

M. HERVOUET DES FORGES précise que les hausses de crédits importantes au profit du sport de proximité correspondent à des transferts de compétences. Le stade de la Muette pose toutefois une interrogation. Celui-ci n'a en effet pas été transféré, pour des raisons qui restent obscures. Il relève par ailleurs que le budget d'investissement pour les équipements sportifs de proximité pourrait diminuer de 60 % en 2012.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DJS 391 :** Subvention (25.000 euros) et signature d'une convention avec Le Stade Français (16<sup>ème</sup>)  
**M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur**

M. HERVOUET DES FORGES indique que l'association Le Stade Français est une association à but non lucratif, créée le 20 janvier 1902 et reconnue d'utilité publique le 26 février 1974, à ne pas confondre avec la société anonyme sportive professionnelle du Stade Français Rugby, adossée à l'association omnisports par la Fédération française de rugby. Il s'agit ici de sport amateur et de proximité.

Le Stade Français est l'un des grands clubs omnisports historiques de Paris et le premier en termes d'adhérents. Il compte ainsi plus de 11 000 adhérents, dont 40 % ont moins de 17 ans. Il comprend une vingtaine de sections sportives, avec des sections de plus de 1 000 personnes comme le tennis ou 500 personnes comme l'athlétisme.

Par délibération, le Conseil de Paris lui a octroyé une subvention de 210 000 euros pour la présente saison sportive. L'association dispose de quatre sites sportifs en région parisienne, dont son siège social, situé au sein du complexe multisports de Géo André dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement, qu'il occupe depuis 1966. Sur ce site parisien, le Stade français développe une douzaine d'activités sportives et l'essentiel du fonctionnement de 18 écoles de sport tournées vers la formation des jeunes.

Malheureusement, depuis le 20 juillet 2010, une simple autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour deux saisons sportives lui est consentie par la Ville de Paris, après 44 ans de convention d'occupation domaniale, ce qui n'encourage naturellement pas les investissements pour l'avenir. Le fonctionnement de ce site est actuellement obéré par l'obsolescence de la chaudière. La distribution d'eau chaude, ainsi que le chauffage des locaux, s'en trouvent particulièrement affectés et singulièrement durant la période hivernale.

Le montant des travaux de rénovation consistant dans la remise en état de la chaufferie est évalué à 41 178,58 euros. Ce montant est très significatif si on le rapporte à la situation financière, toujours fragile de l'association malgré une récente amélioration due à des efforts de gestion. De plus, le caractère précaire du titre d'occupation dont elle dispose sur ce site de Géo André complique l'amortissement de cet investissement pour l'association. Du point de vue des règles de la domanialité publique, il constitue en effet un bien de retour voué à revenir gratuitement à la collectivité parisienne à l'expiration du titre d'occupation, soit en juillet 2012.

Dans ces conditions, il apparaît opportun et conforme à l'intérêt local de consentir à l'association Le Stade Français, sous la forme d'une convention, une subvention d'équipement d'un montant de 25 000 euros, soit environ 60 % du coût total de l'opération de rénovation. Outre qu'il bénéficiera au bon déroulement de nombreuses activités sportives dont l'intérêt général n'est plus à démontrer, l'investissement réalisé contribuera à la valorisation du domaine public municipal.  
M. HERVOUET DES FORGES propose donc d'approuver sans réserve la délibération.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DUCT 203 :** Subvention sur les Fonds du Maire (2 500 euros) à l'association Société équestre de l'étrier (16<sup>ème</sup>)  
**M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur**

M. HERVOUET DES FORGES indique que la Société équestre de l'étrier, association équestre du 16<sup>ème</sup> arrondissement, compte plus de 1 000 adhérents. Elle est plus particulièrement tournée vers l'école des jeunes, avec une cavalerie importante de poneys et rencontre un grand succès auprès des enfants. L'étrier organise chaque année une épreuve hippique prestigieuse, le Cossé Brissac, comprenant une épreuve handisport dont le maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement est le parrain depuis les deux dernières éditions. L'étrier participe également chaque année au pentathlon du 16<sup>ème</sup> et organise l'épreuve de saut qui clôture traditionnellement cette manifestation. Pour toutes ces raisons, le maire du 16<sup>ème</sup> a souhaité octroyer une subvention sur ses fonds propres à hauteur de 2 500 euros, afin de contribuer à la pérennité et au développement de cette association dynamique et soucieuse de l'intégration de tous par la proximité avec les chevaux dans l'arrondissement.  
M. HERVOUET DES FORGES propose d'adopter cette délibération.

M. GOASGUEN précise que cela concerne uniquement les activités handisports.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DPA 74** : Signature du contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes avec la société NOV'ECOLES Paris  
*Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur*

Mme JUNOT indique que les trois projets de délibération suivants concernent le projet de développement durable, dans la continuité des délibérations présentées par Mme Baldini en début de séance. Elle rappelle que la Ville de Paris a lancé dès 2004 une étude pour évaluer les gaz à effet de serre émis sur son territoire. Elle a voté en octobre 2007 son Plan Climat, qui s'inscrit dans la continuité des engagements nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 75 % d'ici 2050. Le Plan Climat s'articule autour des secteurs du bâtiment et des infrastructures publiques, de la distribution d'énergie, des transports, de la consommation et des activités économiques.

En conséquence, la Ville a souhaité, dans le cadre du présent contrat, atteindre un niveau de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre de 30 %. Pour mener à bien ce projet et atteindre ce double objectif, la Ville a décidé de passer un contrat de performance énergétique sur un premier périmètre composé de 100 écoles sous la forme d'un contrat de partenariat. Ce contrat porte sur le financement, la conception et la réalisation de prestations de services, travaux et fournitures assurant des économies d'énergie et une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les 100 écoles considérées.

S'agissant de la DPA 74, Mme JUNOT précise qu'il s'agit, dans le cadre du Plan Climat adopté à l'unanimité en 2007, de sélectionner une entreprise pour signer un contrat de partenariat de performance énergétique relatif aux 100 écoles parisiennes, partenariat signé avec la société NOV'ECOLES Paris.

La consultation a fait ressortir quatre candidatures :

- le groupement Bouygues Bâtiment IDF/ ETDE ;
- le groupement Cofely/ GDF Suez/ BEIP ;
- le groupement EDF Optimal Solutions/ Caisse des Dépôts et Consignations/ Atlante Gestion ;
- la société Johnson Controls France.

Les quatre candidats ont tous remis une offre finale. Celles-ci ont été jugées selon les critères suivants :

- le coût global de l'offre (25 %),
- les objectifs de performance (25 %),
- la qualité de l'offre contractuelle et financière (25 %),
- la qualité globale des ouvrages (20 %),
- la part d'exécution du contrat confiée à des PME et artisans (5 %).

Les deuxième, troisième et quatrième critères étant eux-mêmes subdivisés en divers sous-critères pondérés.

A l'issue de cette analyse, la Ville de Paris a identifié le groupement EDF Optimal Solutions/Caisse des Dépôts et Consignations/ Atlante Gestion comme ayant remis l'offre la plus avantageuse. En effet, son offre finale présentait un niveau de qualité équilibré sur tous les critères.

S'agissant du programme de travaux initiaux prévu par le candidat, les actions principalement engagées concerneront :

- la production, la distribution et l'émission de chaleur pour un montant de 8,6 millions d'euros hors taxe ;
- les ouvrants avec principalement le remplacement de menuiseries simple vitrage par du double vitrage et des mesures de mise en jeu des menuiseries et de calfeutrement, pour 7,5 millions d'euros hors taxe ;
- l'isolation avec essentiellement l'isolation par l'intérieur de parois verticales et l'isolation de planchers bas dans les combles et sur des toitures terrasses, pour 6,6 millions d'euros hors taxe ;
- la gestion technique centralisée des équipements thermiques pour 2,5 millions d'euros hors taxe ;
- le remplacement d'appareils d'éclairage pour un million d'euros hors taxe.

Le montant global s'élève ainsi à 28 364 720 euros hors taxe.

Ces travaux initiaux seront effectués sur deux ans, essentiellement durant les vacances scolaires, et scindés en deux groupes d'écoles. Le groupement prévoit la finalisation des travaux pour un premier groupe constitué de 47 établissements au 31 août 2012. Les établissements scolaires de l'école

maternelle Passy et l'école élémentaire Chernoviz ainsi que les deux écoles du Parc des Princes feront partie de ce premier programme.

S'agissant de l'économie générale du contrat, il est précisé que le titulaire est rémunéré sous forme de redevances trimestrielles, chacune correspondant à un périmètre d'action du contrat. Conformément au code général des collectivités territoriales, il est précisé que le coût prévisionnel global du contrat est de 4 969 951,69 euros TTC en moyenne annuelle nominale, soit 0,095 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Paris telles que celles-ci ressortent de la moyenne de ces recettes dans les comptes administratifs de 2008, 2009 et 2010.

Enfin, ainsi que le prévoyait le règlement de la consultation, les membres du groupement attributaire ont depuis constitué, en tant qu'actionnaires, une société de projet (ou société *ad hoc*) pour l'exécution du contrat de partenariat à conclure. La dénomination sociale de cette société est NOV'ECOLES Paris. Son siège social est situé 70/80 avenue du Général de Gaulle à Puteaux. Elle est constituée sous forme de société par actions simplifiées dont le capital est réparti à parts égales entre EDF Optimal Solutions (1/3), Caisse des Dépôts et Consignations (1/3) et Atlante Gestion (1/3).

Compte tenu de ce qui précède, le Maire de Paris demande au conseil d'arrondissement :

- de l'autoriser à signer un contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes avec la société NOV'ECOLES Paris ;
- de l'autoriser à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme relative à ce contrat ;
- de l'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme JUNOT propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération ainsi qu'aux deux suivants, qui découlent de celui-ci, concernant le contrat d'acceptation et l'autorisation, pour la société NOV'ECOLES de recourir à deux sociétés de crédit. Elle rappelle qu'elle avait souligné, en début de mandature, le caractère vétuste des écoles du 16<sup>ème</sup> arrondissement. Dès 2012, quatre établissements scolaires du 16<sup>ème</sup> seront restaurés. Mme JUNOT considère donc qu'il faut se réjouir de ce Plan Climat, en espérant que toutes les écoles de l'arrondissement seront conformes à l'horizon 2020.

Mme LECOUTURIER s'enquiert des écoles concernées.

Mme JUNOT précise qu'il s'agit, dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement, de l'école maternelle Passy, de l'école élémentaire Chernoviz et des écoles maternelle et élémentaire du Parc des Princes.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DPA 75 :** Signature de l'acte d'acceptation de la cession d'une créance professionnelle dans le cadre du contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes  
*Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur*

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DPA 76 :** Signature de la convention tripartite avec la société NOV'ECOLES Paris et les prêteurs AUXIFIP et Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France, dans le cadre du contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes  
*Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur*

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DUCT 195 :** Subvention sur les Fonds du Maire (1 000 euros) à l'association SOS urgences mamans  
*Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur*

Mme JUNOT précise que cette association a été créée en 1978 dans le but d'aider gratuitement les mères en difficulté pour faire garder leur enfant. Elle tente aussi de proposer une solution adaptée en fonction de la situation (garde de l'enfant à son domicile, etc.). Cette association apporte un grand soutien dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement, qui manque cruellement de places en crèches, malgré les nouveaux établissements ouverts. Mme JUNOT demande donc aux membres du Conseil d'approuver ce projet de délibération.

Mme ARLES confirme que l'arrondissement souffre d'un fort manque de places en crèches et s'étonne de la faiblesse de la subvention consentie à cette association, sachant tous les services qu'elle apporte aux familles, sans distinction de situation, afin de les dépanner très rapidement pour ne pas dire immédiatement, lorsqu'elles se trouvent dans l'embarras par suite d'une défaillance quelconque. SOS urgences mamans fonctionne avec des bénévoles hautement sélectionnés et le règlement est laissé à l'appréciation des familles.

Mme JUNOT remarque que le montant de la subvention correspond à la demande de l'association et rappelle que cette subvention est effectuée chaque année. Mme JUNOT note que la mairie ne fait ici qu'abonder dans le sens de l'association dont elle reconnaît le travail fantastique et remarquable.

M. GOASGUEN propose de suggérer à cette association de demander davantage à l'avenir, soulignant que les demandes de subvention sur les fonds du maire se révèlent souvent peu élevées.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN a été adopté à l'unanimité.

- **2011 DAC 702 :** Subvention (3 000 euros) à l'association Fêtart (20<sup>ème</sup>)  
*Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur*

Mme BOULAY-ESPERONNIER indique que dans le cadre de la politique culturelle de soutien aux associations, le maire propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Fêtart pour l'organisation du festival Circulations. En 2011, l'association a organisé la première édition de ce festival de la jeune photographie européenne, qui s'est déroulé du 19 février au 20 mars 2011 dans le parc de Bagatelle, dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement. Cette manifestation avait pour objectif de présenter un panorama de la nouvelle génération de photographes européens. Au cœur de la programmation, cette exposition de 42 photographes visait notamment à faire découvrir au public le talent et la singularité de la jeune photographie européenne. Grâce à l'application mobile Pixee, cette exposition a été l'une des premières expositions entièrement interactives au monde. Via le téléphone mobile, le visiteur a pu accéder à la vidéo des artistes exposés ainsi qu'aux contenus artistiques numériques. Ce premier festival a pour vocation de fédérer et de développer un réseau européen d'acteurs du monde de l'image partageant la même ambition que celle de l'association, aider les jeunes photographes à s'insérer dans le monde professionnel. Mme BOULAY-ESPERONNIER propose donc au Conseil de lui attribuer une subvention de 3 000 euros.

Mme BAIGUINI s'enquiert de la fréquentation de cette exposition, pour laquelle elle regrette fortement de n'avoir pas reçu d'invitation comme tant d'autres manifestations.

Mme BOULAY-ESPERONNIER ignore la fréquentation de ce festival, qui a toutefois rencontré un franc succès. Elle propose de recueillir ce chiffre et de le fournir ultérieurement. Elle fera également envoyer les invitations aux membres du Conseil pour la prochaine édition.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DUCT 153 :** Subvention Fonds du Maire (2 000 euros) à l'association Académie de musique des grandes écoles et universités, direction générale Jean-Philippe SARCOS (16<sup>ème</sup>)  
**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur**

Mme BOULAY-ESPERONNIER indique que le maire a souhaité qu'une subvention soit attribuée à l'association Académie de musique des grandes écoles et universités, une association qui a pour objet de réaliser des activités musicales pour des étudiants ou d'anciens étudiants de grandes écoles, des universités ou des conservatoires. Elle rassemble à chaque concert 500 jeunes dont un grand nombre assiste pour la première fois à un concert de musique classique. Mme BOULAY-ESPERONNIER estime qu'il est tout à fait possible de lui octroyer 2 000 euros, tout en espérant qu'une subvention plus importante lui soit accordée à l'avenir, compte tenu du travail particulièrement intéressant qu'elle accomplit.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DUCT 194 :** Subvention Fonds du Maire (1 500 euros) à l'association Equipe Saint-Vincent Alpha 16 Paris (16<sup>ème</sup>)  
**M. Jacques LEGENDRE, rapporteur**

M. LEGENDRE indique que cette association a pour objet l'alphabétisation des femmes en situation de précarité en vue de favoriser leur insertion dans la vie sociale et professionnelle. Les cours ont lieu trois fois par semaine durant deux heures, à l'heure où les enfants sont à l'école et un système de garderie permet d'accueillir dans une salle voisine les enfants de moins de trois ans. Les bénéficiaires de ces cours sont adressés à l'association par les services sociaux de la mairie et résident toutes dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement. Les intervenants sont entièrement bénévoles et cela représentera cette année plus de 180 heures de cours dispensées par 12 professeurs et 3 gardes d'enfants. Les professeurs sont formés à l'alphabétisation aux frais de la Fédération française des équipes Saint-Vincent, reconnue d'utilité publique, qui nécessite une pédagogie très spécifique. L'association propose aux bénéficiaires de présenter deux examens d'Etat, le DILF ou le DELF, qui constituent des diplômes d'Etat de langue française. La subvention demandée sur les fonds du Maire, d'un montant de 1 500 euros, permettra la prise en charge des frais pour ces examens ainsi que l'achat de quelques livres particulièrement adaptés aux missions de cette association. M. LEGENDRE demande donc au Conseil de donner un avis favorable.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DLH 117 :** Réalisation par Paris-Habitat - OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 11 logements PLUS, par la transformation de chambres en logements, dans les 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements  
**M. Marc LUMBROSO, rapporteur**

M. LUMBROSO indique que Paris Habitat - OPH envisage de réaliser un programme d'acquisition réhabilitation de 11 logements PLUS par transformation de chambres dans différents arrondissements de Paris. Dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement sera construit un T1 de 38 m<sup>2</sup> situé rue Lecomte du Nouy. Le coût global de l'opération s'élève à 570 571 euros, soit 1 321 euros le mètre carré. Le Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris à hauteur d'un montant de 505 637 euros et d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour l'emprunt PLUS que devra contracter Paris Habitat. M. LUMBROSO demande au Conseil d'émettre un avis favorable à ce projet.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN a été adopté à l'unanimité.

- **2011 DLH 215 :** Réalisation par Paris Habitat OPH, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de construction neuve comportant 9 logements PLA-I, 19 logements PLUS et 10 logements PLS 46-50, rue de la Pompe (16<sup>ème</sup>)  
**M. Marc LUMBROSO, rapporteur**

M. LUMBROSO précise que le projet consiste en la démolition du garage Renault et la construction d'un bâtiment R+7 qui comprendra 80 logements, une crèche de 40 berceaux, un commerce et 69 places de parking. Ce programme comportera 42 logements en accession libre et 38 logements

sociaux. La réalisation respectera toutes les normes en vigueur. Les loyers PLA-I s'élèveront à 5,68 euros le mètre carré, soit 381 euros de loyer pour un trois pièces de 65 m<sup>2</sup>. Le loyer PLUS atteindra 6,38 euros le mètre carré, soit 446 euros pour un trois pièces de 70 m<sup>2</sup>. Enfin, le loyer PLS s'établira à 12,45 euros le mètre carré, soit 872 euros pour un appartement de même surface. M. LUMBROSO souligne le caractère très intéressant de ces loyers, qui s'avère fort rare. L'opération présente un coût global de 11 360 888 euros, soit un prix de revient de 4 600 euros le mètre carré pour l'ensemble, foncier inclus. Le financement sera assuré par un prêt de 50 % auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de prêts divers, de subventions d'Etat à hauteur de 16,5 %, de subventions de la Ville de Paris à hauteur de 9 % et de subventions diverses à hauteur de 6 %. Quant aux droits de réservation, la Préfecture de Paris disposera de 11 logements, Paris Ile de France en percevra 2, le 1 % Patronal 8 et la Ville de Paris 17. Ainsi, le 16<sup>ème</sup> arrondissement bénéficiera de 9 logements. M. LUMBROSO indique que le Maire de Paris demande au Conseil d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme à hauteur de 1 020 777 euros et d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLA-I/ PLUS /PLS. Il propose d'émettre un avis favorable.

M. MANO considère que ce projet entre dans le cadre des réserves émises sur les PLU instaurés sur l'ensemble du périmètre parisien, notamment sur les transformations d'usage des locaux importants, notamment des garages. Le 16<sup>ème</sup> arrondissement est ainsi concerné par deux opérations, touchant le garage Renault sis rue de la Pompe et le garage Citroën sis rue de la Source, deux bâtiments visés par les réserves au PLU et aujourd'hui en situation de transformation. Il faut se féliciter d'avoir pris de telles initiatives qui permettent de produire du logement social accessibles aux demandeurs du 16<sup>ème</sup> arrondissement et de réaliser une crèche, dont l'arrondissement a grand besoin, de même que des parkings, le tout répondant aux attentes des demandeurs du 16<sup>ème</sup> arrondissement, dans le cadre d'un projet équilibré, comprenant 50 % de logements privés et 50 % de logements sociaux.

M. DEBRE reconnaît qu'il s'agit d'une très belle opération. Il demande toutefois que les demandeurs du 16<sup>ème</sup> arrondissement soient servis en premier. Les demandeurs s'avèrent en effet nombreux dans l'arrondissement et il serait paradoxal que des demandeurs d'autres arrondissements en bénéficient.

M. MANO s'étonne de la découverte tardive de M. Debré sur la réalité sociale du 16<sup>ème</sup>. Il souligne que le 16<sup>ème</sup> arrondissement compte de 3 750 à 3 800 demandeurs de logements sociaux. Il se réjouit de cette réalisation. Même si, sur le plan légal, aucune priorité ne peut être assurée aux demandeurs du 16<sup>ème</sup>, il réaffirme que dans les arrondissements largement déficitaires, la priorité de la sélection opérée notamment par les commissions du Maire de Paris, qu'il préside, sera donnée pour l'essentiel aux demandeurs de l'arrondissement qui y vivent ou y travaillent. Ces orientations sont appliquées depuis dix ans et continueront de l'être.

M. GOASGUEN remarque qu'il est effectivement impossible, du fait de l'égalité devant le service public, d'imposer une priorité. Le Préfet, de son côté, doit respecter la loi DALO et ne peut assurer que les demandeurs du 16<sup>ème</sup> seront servis en premier. Quant aux contingents de la Ville de Paris, il conviendrait que l'Office HLM arrête de remettre systématiquement en cause les choix de la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, y compris pour les habitants du 16<sup>ème</sup>, en essayant de substituer d'autres candidats. La Mairie du 16<sup>ème</sup> souhaiterait conserver la faible liberté de choix dont elle dispose.

M. MANO observe que la commission d'attribution de Paris Habitat est légalement autonome et se compose de représentants de la Caisse d'allocations familiales, du 1 % logement, des élus et des locataires. Cette commission souhaite jouer un rôle spécifique dans la proposition et le choix des candidats. M. MANO se dit parfois surpris ou choqué des inversions de candidatures proposées par cette commission. Il approuve toutefois son action lorsque les déclarations des locataires eux-mêmes ne sont pas conformes aux justificatifs transmis lors de la demande et lorsque la composition familiale ne correspond pas aux règles. Dans de tels cas, en effet, les modifications se justifient. La commission de la Ville de Paris, qu'il préside, renouvelle régulièrement ses exigences auprès de la commission de Paris Habitat. Aujourd'hui seules la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement respectent scrupuleusement la loi en émettant des propositions multiples. Elles en sont de fait un peu les victimes mais M. MANO souligne qu'il se montre très attentif à l'évolution positive de la situation au sein de Paris Habitat.

M. GOASGUEN note que la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement compte sur le soutien de M. Mano, pour expliciter auprès de cette commission, dans laquelle lui-même ne possède aucune influence, la nécessité de ne pas remettre en cause ses choix.

M. LUMBROSO précise que dès lors que la commission d'attribution se borne à contrôler le respect des critères d'attribution, la question ne se pose pas. Il s'avère en revanche agaçant voire choquant que la commission d'attribution se substitue à la commission de désignation pour faire primer un candidat plutôt qu'un autre.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DDEEES 295 :** Subvention (8 000 euros) à l'association des commerçants du Village d'Auteuil (16<sup>ème</sup>) pour les illuminations de fin d'année 2010  
*Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur*

Mme ROUSSEAU rappelle qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, les associations de commerçants se mobilisent pour illuminer leurs rues, décorer leurs vitrines et animer leur quartier. Depuis sept ans, la Ville propose aux associations de commerçants de s'inscrire dans l'opération « Paris Illumine Paris ». Chaque année, ces associations sont plus nombreuses à s'intégrer dans cette opération dont l'objectif est de rendre plus conviviaux et attractifs ces quartiers pour les fêtes de fin d'année.

Mme ROUSSEAU demande donc au Conseil d'accorder une subvention de 8 000 euros à l'association des commerçants du Village d'Auteuil.

M. GOASGUEN déplore que ce financement intervienne un an après.

Mme ROUSSEAU souligne que ces demandes de subvention correspondent à 30 % de la somme dépensée et que les entreprises qui ont réalisé ces travaux en décembre 2010 ont attendu novembre 2011 pour leur paiement. Cette situation s'avère extrêmement difficile. Pour développer cette démarche d'illumination, il conviendrait que le financement suive. Elle s'attachera donc désormais à améliorer cette situation.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DDEEES 317 :** Subvention (10 000 euros) au Comité d'Initiative de Passy (16<sup>ème</sup>) pour les illuminations de fin d'année 2010  
*Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur*

Mme ROUSSEAU propose de verser un montant de 10 000 euros au Comité d'Initiative de Passy.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DDEEES 321 :** Subvention (3 000 euros) à l'association des commerçants du marché couvert de Passy (16<sup>ème</sup>) pour les illuminations de fin d'année 2010  
*Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur*

Mme ROUSSEAU propose d'octroyer 3 000 euros de subvention à l'association des commerçants du marché couvert de Passy.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DDEEES 323:** Subvention (3 000 euros) à l'association des commerçants du village de Passy - les amis de Passy pour les illuminations de fin d'année 2010.  
*Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur*

Mme ROUSSEAU propose de verser 3 000 euros à cette association.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2011 DUCT 193:** Subvention Fonds du Maire (2 500 euros) à l'association Récup (16<sup>ème</sup>)  
*Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur*

Mme ROUSSEAU précise qu'il s'agit d'octroyer une subvention de fonctionnement sur les fonds du Maire à l'association Récup, domiciliée 20 rue Greuze à Paris, pour un montant de 2 500 euros. Cette association a pour vocation de collecter des vêtements, du mobilier et des équipements sportifs non utilisés afin de les redistribuer au profit de familles démunies. Elle demande au Conseil d'attribuer cette subvention.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité. M. Legendre ne prend pas part au vote.

- **2011 DASCO 117:** Subvention contractuelle (32 399 euros) et convention avec la Caisse des Ecoles du 16<sup>ème</sup> arrondissement  
*Mme Sylvette DIONISI, rapporteur*

Mme DIONISI indique qu'il s'agit d'un projet de subvention par la Ville de Paris, qui participe aux dépenses de restauration scolaire engagées par les Caisses des écoles, par le biais d'une subvention de restauration proportionnelle aux nombres de repas servis l'année précédente et complétée par une subvention contractuelle qui permet, avec un montant de 18 882 euros cette année, d'inciter au développement de l'alimentation durable, d'aider les petites caisses des écoles qui ont des coûts de production supérieurs du fait de la répartition des charges fixes et d'accompagner les efforts de formation et la réforme tarifaire votée en 2010. Pour les séjours de vacances, la subvention, d'un montant de 13 517 euros, permet de financer les séjours de vacances labellisés Arc-en-ciel pour un montant de 42 euros par journée et par enfant. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'intégralité de la subvention, soit 32 399 euros, est soumis à l'approbation par convention de la caisse des écoles. La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au budget municipal de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris. Mme DIONISI demande au Conseil de répondre favorablement à ce projet de délibération.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

M. GOASGUEN saisit *in fine* le Conseil de quatre vœux.

- **Vœu concernant la piscine Molitor**

M. GOASGUEN rappelle l'inquiétude de la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement quant au démarrage des travaux de la piscine Molitor. Des réponses satisfaisantes ont été apportées par la Mairie de Paris de ce point de vue puisque Colony Capital vient d'ordonner le commencement des travaux, qui débiteront en novembre. Dans ces conditions, il demande à la Mairie de Paris de s'engager dans cette démarche.

Il émet donc le vœu :

- qu'un tarif attractif sera proposé par l'exploitant afin qu'un large public puisse accéder aux futures installations ;
- que la Ville de Paris assurera la mise à disposition de lignes d'eau au bénéfice des associations et des établissements scolaires de l'arrondissement.

M. MANO se réjouit du démarrage de ces travaux, confirmé par Colony Capital.

M. HERVOUET DES FORGES précise que 1 000 heures par an seront mises à disposition du 16<sup>ème</sup> arrondissement, selon les prévisions.

Le vœu présenté par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

➤ **Vœu concernant la DPP (Direction de la Prévention et de la Protection) de la Ville de Paris**

M. LEGENDRE rappelle que depuis fin 2009 - début 2010, la mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement a mis en place une coordination pour les maraudes et le plan hivernal. L'association Aurore représente le référent de cette coordination. Or la DDP effectuait une mission particulièrement importante dans le Bois de Boulogne, avec une équipe de motards. Cette équipe, très efficace, savait parfaitement où se trouvaient les Sans Domicile fixe et les campements. Une récente réorganisation a désaffecté les motards de la DDP de cette mission. Ceci a engendré immédiatement une augmentation relativement sensible du nombre de personnes à l'intérieur du Bois de Boulogne alors que cette équipe avait obtenu des résultats encourageants. Le Bois comptait jusqu'alors une trentaine de personnes. Ce montant a augmenté, suite au départ des motards, de 30 à 35 %.

La Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement émet donc le vœu que la Ville de Paris conserve à l'unité motocycliste de la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP) l'intégralité, en temps comme en moyens, de sa mission d'assistance aux sans-abri du Bois de Boulogne.

Le vœu présenté par M. LEGENDRE est adopté à l'unanimité

➤ **Vœu concernant le parc social du 16<sup>ème</sup> arrondissement**

M. GOASGUEN émet le vœu qu'un point de situation soit mené sur les travaux d'entretien du parc social dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement, notamment suite à l'incident qui s'est produit dans un immeuble de gestion d'un bailleur social de la Ville de Paris.

M. MANO déplore le drame auquel a été confrontée la famille, dont trois membres ont été gravement blessés, même si leur vie n'est plus en danger. Un tel événement n'aurait pas dû se produire. Un élément de contrepoids a lâché mais le système de freinage n'a pas fonctionné. L'ascenseur était de conception récente (1995-1996) et avait fait l'objet de travaux seulement 20 jours plus tôt, avec un contrôle opéré 10 à 12 jours avant l'incident. Cette situation démontre que l'on n'est jamais à l'abri de casse technique et de conséquences dramatiques. Une enquête est en cours pour déterminer les causes réelles de l'accident. Paris Habitat a décidé, suite à cela, de réaliser un point sur les ascenseurs. M. MANO affirme que tous les travaux de mise aux normes ont été accomplis sur les logements relevant de la Ville de Paris, avec des investissements lourds de remplacement. En décembre, le Maire prendra la parole sur le sujet, avec un temps de parole de 5 minutes accordé à chaque Groupe politique. Paris Habitat a dès à présent pris des mesures de contrôle complémentaire sur 500 ascenseurs d'un parc de plus de 4 000 équipements, de la même génération. La société Veritas effectue des contrôles réguliers. La Ville de Paris constitue l'une des rares à faire contrôler les travaux d'entretien par la société de prestations et à disposer, sur chaque ascenseur, un système d'analyse des interventions de la société prestataire. Des contrôles complémentaires ont été institués mais les ascensoristes ne disposent vraisemblablement pas du personnel technique suffisant pour maintenir l'ensemble des ascenseurs qui se développent sur le territoire. Le marché est concentré sur quelques très grosses sociétés, ce qui entrave la concurrence. M. MANO signale que suite à la mission d'enquête lancée par la Mairie de Paris voilà plus d'un an, des mesures ont été prises dont l'application de pénalités de retard à l'encontre des ascensoristes, qui ont permis la diminution de 40 % des pannes sur le périmètre de Paris Habitat.

M. DEBRE remarque que les locataires avaient réclamé depuis de nombreuses semaines une intervention car ils entendaient des bruits. La révision de cet ascenseur quelques jours avant l'incident ne manque pas d'interroger quant au sérieux des contrôles et de la Ville de Paris qui n'écoute pas ceux qui se plaignent.

M. GOASGUEN souligne qu'un certain nombre de logements sociaux du 16<sup>ème</sup> arrondissement pâtissent de problèmes d'entretien. Les habitants se plaignent notamment que des travaux de commodité ne soient pas entrepris. Il espère qu'en décembre se déroulera un débat non seulement sur les ascenseurs mais également sur les travaux d'entretien.

M. MANO signale qu'il s'est rendu sur place. Les pétitions évoquées datent d'un an et demi. Les travaux de fin septembre sont la conséquence du mauvais fonctionnement de cet ascenseur. Ces travaux ont été contrôlés le 13 octobre. La Ville de Paris n'est pas en cause dans l'accident. Paris Habitat a porté plainte contre X car selon les contrats, les prestataires de service doivent assurer la

sécurité des locataires. Le bailleur comme la Ville de Paris ne sont pas compétents pour assurer la maintenance technique des ascenseurs qu'ils confient à des entreprises spécialisées. Les contrats comportent des exigences de délais et de qualité d'intervention.

M. DEBRE se dit très choqué des propos qu'il a entendus sur place. Beaucoup de locataires s'étaient plaints, jusqu'au jour de l'accident. Quelle que soit la cause de cet accident, il estime qu'il aurait fallu les écouter avant.

M. GOASGUEN souligne qu'il faut assumer sa responsabilité. Il confirme que des protestations se font entendre quant à l'état du patrimoine social de la Ville qu'il conviendra d'améliorer.

Le vœu présenté par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

➤ **Vœu concernant la création d'un relais d'assistantes maternelles**

Mme JUNOT souligne que le 16<sup>ème</sup> arrondissement enregistre une très forte natalité. L'arrondissement rajeunit d'année en année et attire des familles nombreuses. Pour autant, malgré des efforts accomplis depuis quelques années, le secteur de la petite enfance continue de connaître une grave pénurie en termes de mode de garde. L'arrondissement reste de très loin le bon dernier de la capitale en la matière. Le secteur des assistantes maternelles libérales agréées connaît une pénurie drastique. Pour une population de 170 000 habitants, l'arrondissement ne compte en effet que 30 assistantes maternelles libérales agréées. Pour susciter des vocations et réduire l'isolement de ces assistantes, la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement propose d'émettre un vœu en faveur de la création d'un relais d'assistantes maternelles, création demandée depuis le début de la mandature mais qui n'a pas été satisfaite jusqu'à présent.

M. LAURET se dit très favorable à ce vœu mais, en cohérence avec le discours de responsabilité que chacun s'attache à prôner, demande que les emplois nécessaires à ce vœu soient créés par redéploiement d'emplois. Une telle démarche paraîtrait exemplaire de la part de la Mairie du 16<sup>ème</sup>. Il note par ailleurs que tous les vœux demandant des moyens supplémentaires pour répondre à des besoins réels ne sont accompagnés d'une analyse économique. La demande de prise de responsabilité en matière de dépenses publiques doit, selon lui, s'appliquer également aux responsables de la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement.

M. GOASGUEN demande que l'équilibre des emplois de la Ville de Paris soit préservé entre les arrondissements. Une stricte égalité doit être observée et l'équité respectée. Or tel n'est pas le cas. Les demandes émanant d'arrondissements favorables à la majorité municipale sont souvent acceptées, au contraire de celles des arrondissements de l'opposition.

M. DEBRE s'étonne de l'attitude de l'opposition au sein de ce Conseil. L'équilibre des emplois entre les arrondissements n'est pas aujourd'hui respecté. Dans l'Est, les emplois s'avèrent plus nombreux que dans l'Ouest. M. DEBRE invite M. LAURET à se faire élire dans l'Est parisien, notant qu'il ne défend en aucun cas les intérêts du 16<sup>ème</sup> arrondissement.

M. LAURET fait part de sa déception sur le discours de responsabilité tenu sur les dépenses publiques et qui n'est pas cohérent avec les actes.

Le vœu mis aux voix par M. Claude GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

➤ Questions diverses

M. GOASGUEN signale un grave incident qui s'est produit durant les dernières semaines dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement, qui a contraint Gaz de France à revoir la structure du réseau de distribution d'un certain nombre de quartiers, provoquant des problèmes majeurs pour de nombreux habitants. La distribution de gaz a ainsi été interrompue pour 1 600 compteurs. Depuis plusieurs semaines, certains habitants doivent être dotés d'équipements électriques pour le chauffage et l'eau froide. Grâce au concours de la ville de Paris, des gymnases ont pu être ouverts pour accueillir provisoirement les habitants dépourvus d'eau chaude. Des mesures ont été prises. Deux réunions publiques se sont tenues. Gaz de France travaille vite et bien. D'après les dernières informations, il semble désormais qu'une solution d'ensemble puisse être trouvée. La situation devrait être presque entièrement rétablie d'ici au 14 ou 20 novembre. Une seule école, rue d'Auteuil, a été touchée. Le gaz y a été rétabli la veille. La mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement suit cette opération très attentivement et la Ville de Paris s'est montrée, en l'espace, très coopérative. M. GOASGUEN l'en remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance à 19 heures 50.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned on the right side of the page, below the main text.